

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AVRIL 2016

### **Cimetière : estimation de la reprise de caveaux**

Suite au relevage des tombes dans le carré D et sa remise en état, une estimation des caveaux repris a été demandée.

Les tarifs proposés seront intégrés aux barèmes stipulés dans le règlement du cimetière.

L'ensemble du Conseil Municipal valide ces estimations.

### **Demande de subvention au titre des Amendes de Police : Achat panneaux de signalisation et aménagement carrefour de l'Ormeau**

- Voie de la Porte Dorée : limitation à 50 km/h sur 400 m (piste cyclable, circulation intense, habitations proches). L'ensemble du Conseil Municipal valide la proposition.
- Croisement des routes de Cormeray et de Cellettes : 2 panneaux de « priorité à droite » à installer. Treize membres du Conseil Municipal valident la proposition, un membre s'abstient.
- Carrefour des routes des Bombardières et du Tremblay .Lors d'un précédent Conseil, il a été évoqué la possibilité de mettre un « stop » à la route du Tremblay en raison de la vitesse excessive de certains automobilistes. Le Conseil Municipal entérine cette décision.

### **Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels**

Le dossier est présenté par Jean-Claude CHADENAS. Il a été approuvé par le Centre de Gestion, pour une durée de 3 ans. Les sommes estimées pour l'acquisition de matériels (tondeuse, échafaudage, repose-pieds, ...) et équipements (pantalons anti-coupure, lunettes de protection, chaussures, ...) s'élèvent à :

- Pour l'année 2016 : 18 510 €
- Pour l'année 2017 : 1 800 €
- Pour l'année 2020 : 10 000 €

L'ensemble du Conseil Municipal valide le projet.

### **Affaires diverses**

Avenue du Château : suite au diagnostic réalisé par Claude HASCOËT, le Conseil Départemental valide la dégradation de la chaussée, sur 300 m. Une intervention aura lieu au cours du 1er semestre 2016 (purges sur les zones les plus déformées). La réfection complète de l'avenue est prévue en 2017, prise en charge par le Conseil Départemental.

Echo du caquetoire : le Pays des Châteaux donne une subvention de 4 100 €.

**Le prochain Conseil Municipal le lundi 2 mai 2016 à 19 h**